



**Dotations de fonctionnement complémentaires 2014**

**Rapport n° CP/2014/454**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Dotation viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le collège de BARR a sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ce collège a respecté, lors de l'adoption de son budget 2013, le montant recommandé par le Département pour la viabilisation. Je vous propose donc d'allouer au collège de BARR une dotation de fonctionnement complémentaire de **17 000 €**.

**II – Equipement en matériel de reprographie**

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - BENFELD           | 1 photocopieur pour la pédagogie              |
| - DAMBACH LA VILLE  | 1 photocopieur pour l'administration          |
| - HAGUENAU "Kléber" | 2 photocopieurs (administration et pédagogie) |
| - MARMOUTIER        | 1 photocopieur pour l'administration          |

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- |                    |         |
|--------------------|---------|
| - BENFELD          | 6 000 € |
| - DAMBACH LA VILLE | 3 500 € |

- HAGUENAU "Kléber" 10 000 €
- MARMOUTIER 2 500 €

**TOTAL 22 000 €**

### **III – Acquisition d'équipements et matériels divers**

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- GERSTHEIM 516 €  
révision d'une tondeuse à gazon
- HAGUENAU "Foch" 4 636 €  
une auto-laveuse pour 3 036 € et une  
plateforme de travail sécurisée et adaptée  
aux travaux en hauteur pour 1 600 €
- HAGUENAU "Kléber" 7 800 €  
équipement atelier SEGPA  
(production industrielle-PI)
- HOCHFELDEN 3 867 €  
des postes de travail ergonomiques  
pour un élève handicapé
- LA BROQUE 4 000 €  
une tondeuse à gazon autoportée  
pour l'entretien des espaces verts
- LA WALCK 3 510 €  
une auto-laveuse pour 3 222 €  
et un aspirateur pour 288 €
- OBERNAI "Europe" 4 535 €  
réparation d'une vitrine réfrigérée  
de la demi-pension
- SAVERNE "Les Sources" 3 480 €  
réparation des équipements  
de la demi-pension
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" 2 243 €  
une sonorisation pour la salle polyvalente
- SUNDHOUSE 2 614 €  
des escabeaux sécurisés et adaptés  
aux travaux en hauteur

**TOTAL 37 201 €**

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 141 661,00 €	401 210,93 €	76 201,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 76 201 €, soit :*

- 17 000 € au collège de BARR au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013
  
- 22 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :
  - . BENFELD : 6 000 €
  - . DAMBACH LA VILLE : 3 500 €
  - . HAGUENAU "Kléber" : 10 000 €
  - . MARMOUTIER : 2 500 €
  
- 37 201 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
  - . GERSTHEIM : 516 € (révision d'une tondeuse à gazon)
  - . HAGUENAU "Foch" : 4 636 € (dont 3 036 € pour une auto-laveuse et 1 600 € pour une plateforme de travail sécurisée et adaptée aux travaux en hauteur)
  - . HAGUENAU "Kléber" : 7 800 € (équipement de l'atelier SEGPA - PI)
  - . HOCHFELDEN : 3 867 € (des postes de travail ergonomiques pour un élève handicapé)
  - . LA BROQUE : 4 000 € (une tondeuse à gazon autoportée pour l'entretien des espaces verts)
  - . LA WALCK : 3 510 € (dont 3 222 € pour une auto-laveuse et 288 € pour un aspirateur)
  - . OBERNAI "Europe" : 4 535 € (réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension)
  - . SAVERNE "Les Sources" : 3 480 € (réparation des équipements de la demi-pension)
  - . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 2 243 € (une sonorisation pour la salle polyvalente)
  - . SUNDHOUSE : 2 614 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL